



**Jour
J-07**

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

**Basculement du Budget des
moyens au Budget-Programme**

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

24/12/2019

P10

Campagne café

Le prix bord-champ maintenu à 700 F Cfa

Mobilité urbaine à Abidjan

P10

**La Sotra occupe désormais
la gare de Bassam à Treichville**

Création de la monnaie unique de la Cedeao

P2

Ce qui a été dit à Abuja

Visite officielle du Président français en Côte d'Ivoire

P4

Ce qu'il faut retenir

P6

Atterrissage de l'avion de Soro à Accra

L'aviation civile ivoirienne fait des précisions

Création de la monnaie unique de la Cedeao Ce qui a été dit à Abuja

Les leaders de la sous-région étaient, samedi, en conclave dans la capitale du Nigeria.

Le processus de création de l'Union monétaire en Afrique de l'Ouest, avec en ligne de mire la monnaie unique est très avancé, si l'on s'en tient aux conclusions de la 56e session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la Cedeao, tenue samedi à Abuja, au Nigeria. Au sommet ordinaire de la Cedeao du 21 décembre, les Chefs d'État ont réaffirmé leur volonté affichée de faire naître la future monnaie unique à partir de 2020. Après l'adoption du nom de cette monnaie, « éco », il y a quelques mois, ils ont pris note des propositions de symbole de ladite monnaie unique et ont adopté « Ec » comme symbole de la monnaie unique de la Cedeao (Cf point 16 du communiqué final qui a sanctionné cette 56e Conférence ordinaire). Outre le symbole de la monnaie unique, les Chefs d'État et de gouvernement ont adopté que la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest (Bcao) soit le nom de la structure bancaire



La monnaie unique était l'un des sujets du 56^e sommet de la Cedeao. (Photo Dr)

qui va émettre cette monnaie. Sur la question du respect des critères de convergence, les dirigeants ouest-africains ont félicité le Comité ministériel pour les « progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme de la monnaie unique » et pour « l'amélioration de l'état de convergence macroéco-

nomique en 2019 ». Cependant, la Conférence « exhorte les États membres à poursuivre les efforts visant le respect des critères de convergence ». Ces critères, rappelle-t-on, prennent en compte la maîtrise de l'inflation, des déficits, de la dette, des fluctuations de change et des réserves extérieures. C'est à croire que les acti-

vités de la feuille de route révisée piétinent. C'est pourquoi, les dirigeants ouest-africains ont invité le Comité ministériel « à prendre toutes les dispositions requises en vue de l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route révisée et de la réaffectation, en priorité, des ressources financières du Fonds spécial au finance-

ment des activités indispensables à la création de l'Union monétaire de la Cedeao en 2020. La Conférence instruit le Comité ministériel à lui faire le point lors de sa prochaine session ordinaire », lit-on dans le communiqué final. Le processus de la mise en place de la monnaie unique devra aussi tenir compte des transforma-

tions en cours au niveau de la zone monétaire de l'Umcoa. La Conférence, après avoir entendu l'exposé d'Alassane Ouattara, Président de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, a pris acte de la réforme de la zone monétaire de l'Umcoa, qui faciliterait son intégration dans la future zone monétaire de la Cedeao. Comme on le voit, la mise en œuvre de la monnaie unique de l'Afrique de l'Ouest n'est pas certes un leurre, mais plusieurs étapes restent à franchir avant l'échéance fixée en juillet 2020. Il s'agit, entre autres, de la détermination du régime de parité de cette monnaie unique l'éco, les adhésions du Ghana et du Nigeria qui ont leurs propres monnaies, le Cedi et le Naira. Et pourtant, cette devise devra unifier les huit systèmes monétaires de la région : celui des pays Umcoa et ceux de leurs sept voisins, dont le Nigeria et le Ghana. ■

GERMAINE BONI

Réforme du Franc Cfa

Pr Tchétché N'Guessan, agrégé des universités en sciences économiques : “ C'est une décision historique ”

Le franc Cfa deviendra Eco. L'information a été donnée par le Président Alassane Ouattara dans une déclaration faite à la presse le 21 décembre au Palais présidentiel au Plateau. A la suite de cette annonce, le Professeur Tchétché N'Guessan, agrégé des universités en sciences économiques, directeur honoraire du Cires, a bien voulu se prononcer, hier, sur le sujet. Pour le spécialiste des questions monétaires, cette réforme est historique. « Nous l'attendions depuis très longtemps. C'est en même temps un pari et beaucoup de responsabilité pour le chef d'État et pour les Africains », a-t-il dit. Puis

d'insister : « C'est une décision emblématique qui a été prise. Le fait que les Français n'assistent pas au comité de politique monétaire, c'est vraiment important. Quand ils y assistaient, ils définissaient la politique monétaire avec nous et s'ils n'étaient pas d'accord, ils avaient un droit de veto au sens où les décisions étaient prises de manière consensuelle. Et si un membre n'est pas d'accord, tout est bloqué. Le fait qu'ils se retirent est historique et je pense que c'est aux Africains de prendre leurs responsabilités ». A l'en croire, les Africains vont désormais gérer leurs réserves. Mieux, dira-t-il, ils auront plus de marge de manœuvre sur l'utilisation

des fonds. Avoir sa propre monnaie signifie-t-il une indépendance économique ? Sur cette question, l'économiste s'est voulu clair : « Cela ne traduit pas notre indépendance économique. La monnaie est un instrument et elle dépend de celui qui l'utilise. Si nous avons notre propre monnaie, nous pouvons faire en sorte qu'elle soit un moyen d'indépendance, mais si nous la gérons mal, la monnaie peut être un élément de servitude. Tout dépend de nous-mêmes. Avoir sa propre monnaie ne veut pas dire qu'on a la souveraineté monétaire ». Pr Tchétché N'Guessan a ajouté qu'il existe une parité entre le F Cfa et l'Euro, mais avec la

mise en œuvre de l'Eco, la parité restera la même (665 F). « C'est une bonne décision qu'on garde la parité. On ne peut pas tout changer en même temps », a-t-il affirmé. Concernant le risque d'une deuxième dévaluation, le directeur honoraire du Cires s'est voulu rassurant : « Pour le moment, il n'y a pas de risque de dévaluation, nous avons un taux de croissance de 7% ces huit dernières années. Notre économie est performante ». Avant de souligner que pour sa mise en œuvre, il faut du temps aux Chefs d'État pour travailler sérieusement sur la question. ■



Pr Tchétché N'Guessan salue l'importante décision. (Photo Dr)

ÉMELINE AMANGOUA

Commission électorale indépendante

Aimée Zebeyoux, Secrétaire d'État chargée des droits de l'homme : «On ne peut pas demander à l'État de se retirer de l'institution»

Juridiquement, il est impossible à l'État de se retirer de l'institution en charge de l'organisation des élections, soutient la secrétaire d'État en charge des droits de l'homme.

Aux partis politiques de l'opposition qui demandent une recomposition de la Cei, la Secrétaire d'État en charge des droits de l'homme soutient qu'on ne peut demander à l'État de se retirer de l'institution », a-t-elle déclaré, au cours d'une rencontre d'échanges, au siège annexe du Rhdp, à Cocody, à la rue Lepic.

« Le Président représente la nation. La Cei ne peut pas se substituer à l'État, garant de l'intérêt national », a-t-elle expliqué, au cours de cette rencontre qui a porté sur le thème « la Cour des droits de l'homme et des peuples et son ordonnance du 28 novembre 2019 relative à l'affaire de la recomposition de la Cei ». Elle a ajouté que,



c'est pour se conformer à certaines normes internationales, en matière de bonne gouvernance, que l'État a

concedé une parcelle de son pouvoir à la Cei. Au terme de la rencontre, la secrétaire d'État a affirmé que

ce n'est pas à la Cei qu'on gagne les élections. « La Cei n'est qu'un organe technique. Les partis politiques doivent bien former leurs militants. La formation des membres des bureaux de vote est très importante. Toutes les formations politiques doivent bien les former. Le code électoral doit être parfaitement maîtrisé. Ainsi que la constitution », a-t-elle exhorté.

Elle a, en outre, affirmé que le secrétariat d'État qu'elle dirige est prêt à donner les formations qu'il faut pour permettre à tous les partis politiques d'avoir une parfaite maîtrise des rouages de l'organisation des élections. Plusieurs autres intervenants se sont aussi prononcés sur le thème, en invitant les militants à mieux s'informer, pour servir de relais au parti ■

MARCEL APPENA

Cei

Les présidents sous-préfectoraux de la Cei d'Alépé installés

La Commission électorale indépendante (Cei) vient de mettre son calendrier à jour au niveau du département d'Alépé. Djama Béchein Benjamin et Allo Assué Thierry, respectivement présidents des sous-préfectures de Danguira et Oghlwapo, ont été élus et installés le 22 décembre au groupe scolaire Alépé 1 et 2 par Silué Sériba, président régional de la Cei. Ils sont tous deux du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (Rhdp). Ils ont reçu leur feuille de route. Au cours de cette séance de travail, la dénomination

de certains lieux de vote a subi un changement. Ainsi, au lieu des places publiques qui ont servi de lieu de vote lors des précédentes élections, ce sont des écoles primaires publiques qui seront utilisées pour les futures échéances électorales. Le 18 décembre, c'était l'élection et l'installation du président départemental, Hélé Brou Paul et de celui de la sous-préfecture d'Alépé Silué Simon Pierre par Salimata Porquet, 3e vice-présidente de la Cei chargée des régions de La Mé, Agnéby-Tiassa et du Sud-Comoé ■

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

chefs de mission de Côte d'Ivoire à Genève, Vienne, Addis-Abeba, des ambassadeurs et directeurs ainsi que du personnel de la mission diplomatique de Côte d'Ivoire à l'Onu.

Dans son mot de bienvenue, le représentant permanent a exprimé, au nom de son collègue de Washington, DC et en son nom propre, leur profonde gratitude au ministre des Affaires étrangères pour l'initiative heureuse qu'il a prise de proposer la décoration dans l'Ordre du mérite ivoirien de ces 11 agents qui ont consacré au moins 15 années de leur vie au service de la Côte d'Ivoire. Il a, en outre, salué leur professionnalisme et leur loyauté à la Côte d'Ivoire et les a exhortés à faire mieux, afin que leur exemple soit source d'inspiration pour tous leurs jeunes collègues.

Deux agents ont été élevés au rang d'officier et neuf autres ont été faits chevaliers dans l'Ordre du mérite ivoirien.

S'adressant aux heureux récipiendaires, le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, a, au nom du Président de la République, Alassane Ouattara, traduit la reconnaissance de l'État, mais également exprimé sa fierté de décorer ces agents de l'ombre souvent oubliés. « Nous sommes réunis, aujourd'hui, pour célébrer le sens du devoir bien accompli, la

conscience professionnelle, le travail avec abnégation de ces collaborateurs qui, par leurs actions quotidiennes, ont apporté leur pierre au rayonnement de la diplomatie ivoirienne et à l'édification d'une Côte d'Ivoire forte et prospère », dira, en substance, le chef de la diplomatie au nom de l'État ivoirien.

Une reconnaissance appréciée et perçue comme un engagement à garder le cap de l'excellence et du travail bien fait pour l'ensemble des récipiendaires. « Je puis vous assurer que cette distinction dans l'Ordre du mérite ivoirien constitue pour nous un immense honneur et aussi un encouragement à poursuivre notre engagement au service du développement de la Côte d'Ivoire », s'est engagée Mme Aka Boah Homa Bilé Adélaïde au nom des médaillés.

La cérémonie de décoration a été suivie du cocktail de fin de mandat de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité. A cette occasion, le ministre Marcel Amon-Tanoh a exprimé aux représentants des pays membres des Nations unies conviés à cette cérémonie sa gratitude pour leur soutien au succès de cette mandature 2018-2019 ■

SERVICE COM AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE AUX ÉTATS-UNIS.

Distinction

11 agents en poste dans les missions diplomatiques ivoiriennes aux États-Unis décorés

Le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, a procédé, le mardi 17 décembre, à New York, en marge des activités de fin de mandat de la Côte d'Ivoire en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, à la décoration de onze agents relevant du concours auxiliaire en poste dans les représentations diplomatiques ivoiriennes à Washington, DC et à New York et totalisant au moins 15 ans de service.

La cérémonie a eu lieu au Millennium Hilton one Un plaza au cœur de Manhattan, à New York City, aux États-Unis, en présence de SEM. Léon Kacou Adom, représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès des Nations unies; de la chargée d'affaires, Esther Akalé,



Les récipiendaires et le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, ont posé pour la postérité. (PH: DR)

représentant Mamadou Haïdara, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République

de Côte d'Ivoire près les États-Unis, absent du territoire américain et d'éminentes personnalités

de la diplomatie ivoirienne dont le secrétaire général adjoint du ministère des Affaires étrangères, les

Visite officielle du Président français en Côte d'Ivoire Ce qu'il faut retenir

Le Président de la République Alassane Ouattara a reçu, du vendredi 20 au dimanche 22 décembre, son homologue français Emmanuel Macron.

Les lampions se sont éteints sur la visite mémorable du Président de la République française, Emmanuel Macron. Il a visité Abidjan et s'est rendu à Bouaké où, avec le Chef de l'État, il a posé la première pierre du grand marché de la capitale de Gbéké. Avant cet acte, ils ont salué la mémoire des soldats français tués en novembre 2004, lors de l'opération dignité ordonnée par Laurent Gbagbo pour déloger les rebelles qui avaient pris pied dans la ville de Bouaké.

A l'heure du bilan, que peut-on retenir de ces 72 heures de visite? Sur le plan de la coopération bilatérale, la Côte d'Ivoire et la France viennent de pousser encore plus loin leur coopération avec la signature de nombreux accords. Certains ont été signés, samedi, en présence des deux Chefs d'État, à la salle des pas perdus, au Palais présidentiel. Il y a eu la signature d'un accord qui renforcera la coopération entre les forces armées de France et celles de Côte d'Ivoire. Il porte sur les installations mises à la disposition des forces françaises stationnées ou en transit sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. Il prend en compte, comme mention-



Les Présidents Ouattara et Macron en phase. (PHS: PORO DAGNOGO)

né dans la matrice, les emprises concédées aux forces françaises en Côte d'Ivoire, le camp de Port-Bouët et le détachement d'intervention lagunaire. Tout cela permettra d'huiler la machine dans la guerre asymétrique déclenchée par les terroristes qui veulent prendre pied dans la zone des trois fron-

tières (Burkina Faso, Mali et Niger). La visite du Président français a donc permis de renforcer la coopération militaire, notamment avec la construction de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme. Cette institution permettra aux militaires de toutes nationalités de se mettre à niveau relativement

aux techniques de combat, dans la guerre imposée par les djihadistes.

Il y a également eu la signature d'un avenant au projet du Métro d'Abidjan. Il permettra d'accélérer les travaux de construction de l'ouvrage qui va révolutionner le transport en Côte d'Ivoire. Il y a eu aussi la signature d'un

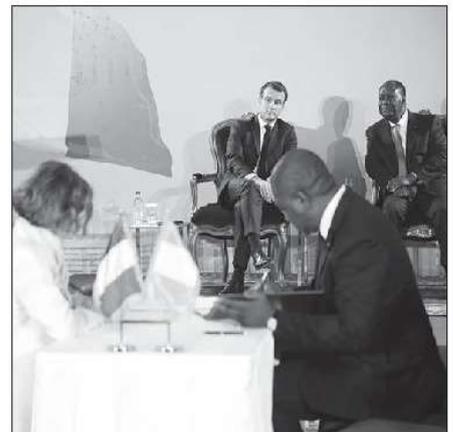
accord dans le domaine de la santé. Dans ce secteur, le Président Macron a relevé que la Côte d'Ivoire fait partie des pays prioritaires du Fonds mondial de la santé dans la lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme. Mais ce qu'il faut retenir par-dessus de tout, c'est la nouvelle page que veut ouvrir le Président français dans ses relations avec les pays africains. C'est pourquoi il s'est engagé, a-t-il dit, dans la création de l'Eco qui va sonner la disparition du Franc Cfa rattaché, qu'on le veuille ou non, au passé colonial. "La question du Franc Cfa cristallise de nombreux débats et critiques sur le rôle supposé de la France

en Afrique. Et c'est la jeunesse africaine qui la pose. On reproche à la France, en quelque sorte, de continuer une relation économique et monétaire post-coloniale. Je n'appartiens pas à une génération qui a connu le colonialisme. Beaucoup de jeunes qui nous le reprochent ne l'ont pas connu non plus. Donc rompons les amarres et ayons le courage d'avancer, de regarder et de bâtir ensemble un partenariat décomplexé. La France n'a rien à cacher, n'a aucun privilège à avoir", a fait savoir le Président Macron. Le discours d'Abidjan inaugure, comme nous l'avons susmentionné, une ère nouvelle dans la coopération entre les pays africains et la France. Français et Africains, dans cette relation, ont été appelés à se débarrasser de leurs oripeaux. On ne peut, en effet, aller dans ce nouveau mariage en haillons, avec des vêtements qui datent de Mathusalem. Si les Français doivent déposer l'esprit condescendant du maître, les Africains doivent éviter l'attitude de la tribu assiégée et des personnes qui cherchent toujours à se défausser sur autrui. Nos problèmes ne viennent pas forcément des autres. Surtout pas d'un partenaire prêt à tout, même au péril de la vie de ses soldats, pour secourir de nombreux pays africains. Abidjan ouvre ainsi la page d'une relation empreinte de sincérité, de vérité, d'égalité et de plus de solidarité pour faire face aux différents défis sur la voie du développement ■

ÉTIENNE ABOUA



Les chefs traditionnels étaient présents à l'arrivée d'Emmanuel Macron.



De nouveaux accords lient la Côte d'Ivoire et la France.

Cérémonie de présentation des vœux de nouvel an 2020 Communiqué de la direction générale du protocole d'État

La cérémonie de présentation des Vœux de Nouvel An à Son Excellence Monsieur Alasane OUATTARA, Président de la République, aura lieu le Lundi 06 janvier 2020, de 9 H 00 à 12 H 30, au Palais de la Présidence de la République, selon l'ordre de passage ci-après :

7H30-08H30 : Installation des Hautes Personnalités de l'État

- Monsieur le Vice-Président de la République ;
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Monsieur le Président du Sénat ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Monsieur le Ministre d'Etat ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République ;
- Madame le Directeur de Cabinet du Vice-Président de la République ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier Ministre ;
- Madame le Secrétaire Général du Gouvernement ;
- Mesdames et Messieurs les Secrétares d'Etat ;
- Monsieur le Gouverneur du District Autonome d'Abidjan ;
- Monsieur le Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro.

Et des membres du Groupe I

09H00 - 09H20 : Présentation des Vœux - GROUPE I

- Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;
- Messieurs les Consuls Honoraires ;
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs de Côte d'Ivoire au Département Central.

09H20 - 09H50 : Présentation des Vœux - GROUPE II

- 09H20 - 09H30 : Installation du groupe II composé comme suit :

- Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau de l'As-



- semblée Nationale ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau du Sénat ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Constitutionnel ;
- Madame la Présidente de la Cour de Cassation ;
- Monsieur le Président du Conseil d'Etat ;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers de la Cour Suprême ;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers de la Cour des Comptes ;
- Madame le Procureur Général près la Cour Suprême ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour des Comptes ;
- Mesdames et Messieurs les Premiers Avocats Généraux du Parquet Général près la Cour Suprême ;
- Mesdames et Messieurs les Premiers Avocats Généraux du Parquet Général près la Cour des Comptes ;
- Mesdames et Messieurs les Premiers Présidents des Cours d'Appel d'Abidjan, de Bouaké, de Daloa et de Commerce d'Abidjan ;
- Messieurs les Procureurs Généraux près les Cours d'Appel d'Abidjan, de Bouaké, de Daloa et de Commerce d'Abidjan ;
- Messieurs les Présidents des Tribunaux de Première Instance d'Abidjan et de Yopou-

- gon ;
- Mesdames et Messieurs les Membres de la Délégation du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de l'Ordre de la Grande Chancellerie ;
- Mesdames et Messieurs les Membres de la Médiation ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau de la Commission Electorale Indépendante ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- Mesdames et Messieurs les Membres de l'Inspection Générale d'Etat.

09H50 - 10H20 : Présentation des Vœux - GROUPE III

- 09H50 - 10H00 : Installation du groupe III composé comme suit :

- Mesdames et Messieurs les Préfets de Région ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Conseils régionaux ;
- Le Bureau de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire ;
- Messieurs les Maires du District d'Abidjan ;
- Monsieur le Maire de Yamoussoukro ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents ou Secrétaires Généraux des Partis et Groupements politiques.

10H20 - 10H50 : Présentation des Vœux - GROUPE IV

• 10H20 - 10H30 : Installation du groupe IV composé comme suit :

- Monsieur le Général de Corps d'Armée, Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées ;
- Monsieur le Général de Division, Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale ;
- Monsieur l'Inspecteur Général, Directeur Général de la Police Nationale ;
- Messieurs les Directeurs Généraux des Douanes et des Affaires Maritimes et Portuaires ;
- Madame la Directrice Générale des Forêts et de la Faune ;

Et leurs Collaborateurs ;

10H50 - 11H20 : Présentation des Vœux - GROUPE V

- 10H50 - 11H00 : Installation du groupe V composé comme suit :

- Monsieur le Président de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Universités publiques de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle ;
- Madame la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de l'Autorité Nationale de la Presse
- Messieurs les Présidents des Autorités de Régulation
- Monsieur le Président de la

- Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics ;
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Publicité ;
- Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseil d'Administration et Directeurs Généraux des Entreprises Publiques et Parapubliques ;
- Messieurs les Présidents de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) et les membres de leurs structures.
- Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Ordres et Organisations Professionnels
- Monsieur le Président du Haut Conseil du Patronat des Entreprises de Transport de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de la Chambre Nationale des Huissiers ;
- Monsieur le Président de la Chambre Nationale des Commissaires-Priseurs ;
- Monsieur le président de l'Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI) ;
- Messieurs les Secrétaires Généraux des Centrales Syndicales : UGTCI - DI-

- GNITE - HUMANISME - FE-SACI - UNATRCI ;
- Monsieur le Président de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LDHO) ;
- Monsieur le Président du Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme (MIDH) ;
- Monsieur le Président d'Action pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH) ;

11H20 - 11H55 : Présentation des Vœux - GROUPE VI

- 11H20 - 11H30 : Installation du groupe VI composé comme suit :

- Monsieur le Vice-Président et trente (30) Membres du Directoire de la Chambre Nationale des Rois et Chefs traditionnels ;
- Monsieur le Président et trente (30) membres du Forum National des Confessions Religieuses
- Monsieur le Président et trente (30) membres du Conseil Supérieur des Imams (COSIM).

12H00 : Fin de la présentation des vœux de Nouvel An à Monsieur le Président de la République.

- Un Cocktail est offert par le Chef de l'Etat dans les jardins du Palais de la Présidence de la République au terme de chaque passage

12H30 : Fin de la cérémonie

- N.B :
- Les personnalités ci-dessus citées sont priées de se présenter à la cérémonie 30 minutes au plus tard, avant l'heure de passage indiquée dans le présent communiqué.

- Les cartons d'invitation sont à retirer au Ministère des Affaires Etrangères, auprès de la Direction Générale du Protocole d'Etat, du mardi 24 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020, de 09 heures à 17 heures.

Abidjan,
le 23 décembre 2019

Le Directeur Général
du Protocole d'Etat

HYPOLITE K. YEBOUÉ
Ambassadeur

Atterrissage de l'avion de Soro à Accra

L'aviation civile ivoirienne fait des précisions

Les autorités ivoiriennes n'ont rien à voir avec l'atterrissage de l'avion de l'ancien président de l'Assemblée nationale au Ghana, précise l'aviation civile ivoirienne.

Aucune autorité n'a empêché l'ancien président de l'Assemblée nationale d'atterrir à l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Port-Bouët. C'est tout le sens de la précision faite par l'Autorité nationale de l'aviation civile de Côte d'Ivoire (Anac), hier, dans un communiqué officiel.

« M. Guillaume Soro a, de son propre chef, par l'intermédiaire de M. Amer Mouja, représentant l'Agence Trip Services, demandé que l'avion le transportant qui survolait le Burkina Faso, soit détourné vers Accra », bien que « les autorités ivoiriennes lui aient confirmé l'autorisation de se poser à Abidjan », indique le communiqué de l'Anac.

« Malgré ces assurances, M. Guillaume Kigbafori Soro a détourné le vol sur l'aéroport d'Accra où il s'est posé à 14h16 mn », lit-on dans le



communiqué. Qui ajoute que « les autorités ivoiriennes n'ont, en aucun cas, empêché l'atterrissage de vol à Abidjan ».

Par ailleurs, une autre note de la Présidence de la République, en date du 20 décembre 2019, signée par délégation par le colonel Diarassouba, chef d'état-major particulier du Président Alassane Ouattara, indique qu'une

autorisation de survol du territoire ivoirien et d'atterrissage à l'aéroport de Port-Bouët a été accordée à Guillaume Soro, sous le N° 1695 /PR/EMP/SAM.

Cette autorisation lui avait été accordée à la suite de la demande faite le 20 décembre 2019, par la compagnie MS Aviation GmbH qui devait transporter, hier, Soro Guil-

laume de Paris à Abidjan. L'ancien président de l'Assemblée nationale est hors de la Côte d'Ivoire depuis au moins six mois. Après ce long séjour en Europe, sa date de retour, initialement prévue pour le 22 décembre, a été décalée d'un jour, c'est-à-dire, hier 23 décembre ■

MARCEL APPENA

Lutte contre la prolifération des armes 317 armes et 150 grenades collectées en 2019



La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ComNat-Alpc) a fait le bilan de son exercice 2019 le 19 décembre à la Résidence Niablé, à Angré 8e Tranche. Il ressort de cette rencontre, qui a enregistré la présence de plusieurs partenaires techniques et financiers, que cette année la commission a réussi à collecter 317 armes et 150 grenades. Au dire de Léon Djokouéhi, secrétaire exécutif de l'organe, représentant le président Kouadio Yao, en plus de ces objets, ce sont 33 900 munitions, 5 roquettes, 990 armes obsolètes et/ou non utilisables qui ont été détruites. « 748 déposants volontaires ont bénéficié de mesures incitatives, soixante agents des forces de sécurité et de défense ont vu leur capacités renforcées en gestion sûre et sécurisée des armes et munitions », a-t-il soutenu.

Avant de féliciter les partenaires techniques et financiers pour leur soutien constant et aussi l'ensemble du personnel de la ComNat-Alpc pour le travail abattu pour avoir ce résultat. Toutefois, il appelle à la consolidation et à l'amplification des acquis pour donner plus de visibilité aux actions de l'organe. Pour l'année à venir et au regard des menaces sécuritaires qui frappent aux portes du pays, vu les attaques terroristes enregistrées dans les pays voisins, le secrétaire exécutif et son équipe entendent poursuivre ce combat, avec l'appui des partenaires. Ils entendent donc mobiliser les ressources additionnelles pour continuer les activités de désarmement communautaire, de renforcement de la sécurité des stocks d'armes et munitions et la réhabilitation d'armureries. « Nous devons prioriser l'amélioration des systèmes de gestion de base de don-

nées sur les armes ainsi que l'installation de nouvelles commissions déconcentrées. Sans oublier le renforcement des actions au niveau des frontières », projette-t-il.

Léon Djokouéhi n'a pas manqué de rappeler à ses partenaires que la route qui mène à la recherche de la sécurité est « sans issue », donc la mobilisation perpétuelle de moyens conséquents à cet effet est toujours nécessaire. C'est pourquoi, il se réjouit de la présence d'un nouveau partenaire, en l'occurrence l'Ong suisse Coginta, porteuse d'un projet financé par l'Union européenne pour le compte de la Côte d'Ivoire. Ce projet qu'elle exécutera en collaboration avec la ComNat-Alpc sera destiné, prése-t-il, au renforcement de la sécurité des communautés en vue de prévenir les violences électorales de 2020 ■

HERVÉ ADOU

Communiqué du Procureur de la République

Ce lundi 23 décembre 2019, la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) a informé le Procureur de la République que Monsieur SORO Kigbafori Guillaume, Député à l'Assemblée nationale et ex-Président de ladite Institution, se trouvant à l'extérieur du pays depuis plusieurs mois, projetait d'attenter à l'autorité de l'Etat et à l'intégrité du territoire national.

Les éléments en possession des Services de Renseignement, dont un enregistrement sonore, établissant clairement que le projet devait être mis en œuvre incessamment, le Procureur de la République a ordonné l'interpellation et l'arrestation des mis en cause.

Par ailleurs, le Procureur de la République informe que le vendredi 20 décembre 2019, il a été saisi d'une plainte par l'Agent Judiciaire du Trésor contre Messieurs CISSE Mory, KONE KAMARATÉ Souleymane, N'GUESSAN N. René et la société civile immobilière EBUR

(SCI EBUR), pour présomptions graves de détournement de deniers publics et de blanchiment de capitaux portant sur la somme d'un milliard cinq cents millions (1.500.000.000) de francs CFA.

Ces faits sont prévus et punis par les articles 28, 32, 162, 190 du Code Pénal ; les articles 33, 34, 60, 63 et 65 de l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ; les articles 7, 99, 113, 117 et 118 de la loi n° 2016-992 du 14 novembre 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Un mandat d'arrêt international a été requis contre Monsieur SORO Kigbafori Guillaume et des mandats de dépôt ont été requis contre les autres mis en cause.

Fait à Abidjan, le 23 décembre 2019

Le Procureur de la République

(SCI EBUR), pour présomptions graves de détournement de deniers publics et de blanchiment de capitaux portant sur la somme d'un milliard cinq cents millions (1.500.000.000) de francs CFA.

Ces faits sont prévus et punis par les articles 28, 32, 162, 190 du Code Pénal ; les articles 33, 34, 60, 63 et 65 de l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ; les articles 7, 99, 113, 117 et 118 de la loi n° 2016-992 du 14 novembre 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Un mandat d'arrêt international a été requis contre Monsieur SORO Kigbafori Guillaume et des mandats de dépôt ont été requis contre les autres mis en cause.

Fait à Abidjan, le 23 décembre 2019

Le Procureur de la République

Préparatifs de Noël

“ Beaucoup d’embouteillages, peu d’achats ”

À quelques heures de la fête de Noël, l’enthousiasme suscité par cette célébration l’année précédente est bien loin de celle de 2019, constatent des commerçants.



Les commerçants prêts à offrir diverses marchandises...

ner mes rendez-vous », confesse un couturier de la commune d’Adjamé. Comme lui, la plupart des couturiers de ladite commune reconnaissent être submergés par la clientèle.

De même, des parents avouent que célébrer Noël et offrir des présents aux enfants est une tradition à laquelle ils ne sauraient se soustraire. C’est l’avis de Kouakou Assetou, réceptionniste à la Pisam. « Pour mes petits-enfants, je souhaiterais prendre des jouets qui font du bruit. Des robots, des poupées barbies... C’est important d’offrir des cadeaux aux enfants qui s’attendent à cela. Sur-tout, quand c’est la fête de Noël », soutient-elle. Une idée soutenue par Dr Assi, informaticien : « Pour les fêtes de fin d’année, c’est l’occasion de se souvenir du Seigneur et de faire aussi plaisir aux enfants » ■

à moitié prix. À ce rythme, je ne vais pas m’en sortir », s’attriste le vendeur Souley. Contrairement à ce tableau pessimiste, un autre type de commerçants semblent plus à l’aise en cette période de préparatifs des fêtes de fin d’année. « J’ai refusé des clientes ! J’ai certes besoin d’argent, mais je prête ho-

Cette année, c’est un peu lent au niveau de nos chiffres d’affaires, contrairement à l’année 2018. Il y a trop d’embouteillages, tout le monde est certes sorti, mais au niveau des magasins, ça ne marche pas comme on le souhaite ! » Ce constat est de Zerbo, un vendeur de jouets aux Il-Plateaux Vallons. À l’en croire, cette réalité est vécue par la plupart des commerçants qui ont du mal à tirer leur épingle du jeu en cette période festive.

« Ça marche, mais pas comme avant. Il faut dire que ces trois dernières années (2017, 2018, 2019) c’est pratiquement le même schéma qui revient ! Nos chiffres d’affaires sont en baisse progressive de 30% ; 40% voir 50 %, pour certains vendeurs », renchérit Malta, le responsable d’un magasin de prêt-à-porter aux Il-Plateaux Vallons. Mais il se dit optimiste et patient. « Tous les jours de 8h30 à 17h30, le magasin est ouvert. Pour le mois de décembre, nous ouvrons tous les dimanches également », ajoute-t-il.

Une occasion que semblent apprécier les clients qui veulent faire plaisir à leurs enfants en cette fin d’année. « Je suis venu acheter des vêtements pour mes deux enfants. Ils ne sont pas trop chers, ici. Et les vêtements sont de bonne qualité », témoigne Kouakou Modeste, un enseignant à Abidjan. La morosité de la fête de Noël est aussi constatée au niveau de la commune d’Adjamé. Ici, des commerçants ambulants de robes en tissu tricot se disent peu satisfaits de l’affluence. « Des robes que j’aurai pu vendre à 6000 Cfa, j’ai du mal à les écoul-



... notamment, des jouets pour enfants attendent désespérément les parents. (PHOTOS : ISABELLE SOMIAN)

ISABELLE SOMIAN

AVIS D’ENQUÊTE DE COMMOO ET INCOMMOO

Le Maire de Commune de Priko a l’honneur de porter à la connaissance du public qu’une enquête de commoo et incomoo d’une durée de trente (30) jours allant du 09 décembre 2019 au 10 janvier 2020 inclus est ouverte dans les bureaux des Services Techniques de la Mairie de Priko au sujet d’une demande de lotissement d’une parcelle du domaine urbain d’une superficie de 10 ha 28 a 11 ca sise l’axe Priko – Bahérémy côté droit, appartenant à Monsieur MAMADOU TRAORE SEGBE.

Monsieur N’GUESSAN Kanga Ferdinand, Chef des Services Techniques de la Mairie de Priko, nommé commissaire-Enquêteur par Décision N° 2019-04/CP/SG/ST du 06 Décembre 2019 de Monsieur le Maire de la commune, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les observations, réclamations et oppositions qui pourraient être faites, tous les jours ouvrables et les heures réglementaires au bureau du Chef des Services Techniques de la Mairie de Priko où un registre est ouvert à cet effet.

Priko, le 06 Décembre 2019

Le Maire

Propos de...

Zézé Cynthia, vendeuse dans les rayons pour enfants :



« Ce n’est pas comme l’année dernière »

Les articles sortent progressivement. Les clients viennent selon leur programme. Dans les rayons des enfants, les choses tournent. Parce que les parents veulent certainement faire plaisir à leurs enfants. Ce sont des vêtements de qualité et tendance, on espère enregistrer encore plus de clients.

Dozzo Audrey, ingénieur : « Quand on entend 2020, on est un peu inquiet ! »

Je suis venue dans ce magasin parce que les articles sont de bonne qualité, les prix sont abordables. On a plusieurs choix, de sorte à être embarrassée dans la sélection des vêtements. On est un peu inquiet quand



On est à la recherche de jouets pour les enfants. On regarde pour voir si cela correspond à notre poche. Après, on fera le choix. La particularité de ce magasin est que souvent, il y a des réductions. Je fais les achats pour quatre enfants. J’ai ma fille qui souhaiterait avoir un kit de docteur. J’ai trouvé le jouet.

Irigaré Edith, commerciale au RDV :



« On les oriente vers les jouets »

Notre rôle, c’est de guider les clients dans le choix des jouets de leurs enfants. Ainsi, en fonction de l’âge de leur progéniture, nous les guidons vers des jouets appropriés, bons et durables. Les gens ne sont pas encore trop mobilisés, ils ont un peu peur. Mais ils viennent quand même ■

I. SOMIAN

Niantché Prisca, informaticienne :



« Souvent, il y a des réductions »

RECRUTEMENT POUR SUPERVISION DE PROJET

1. Ingénieur Résidant titulaire d’un diplôme de Master (Bac + 5) en Ingénierie de Ponts et Routes, du Transport ou en Génie Géotechnique, min. 15 ans d’expérience Et bilingue en français et en anglais.

Les professionnels suivants doivent Parler l’anglais ou le français. La connaissance d’autres langues sera un avantage.

2. Ingénieur Résidant Adjoint titulaire d’un diplôme de Licence en Génie Civil ou Routes min. 12 ans d’expérience.

3. Ingénieur des Routes titulaire d’un diplôme de Licence en Génie Civil ou Routes et min. 12 ans d’expérience en conception routière et supervision de travaux de construction.

4. Ingénieur Géotechnique / des Sols et Matériaux titulaire d’un diplôme de Licence en Génie Civil ou un Master en Géotechnique / Sols et Matériaux et min. 12 ans

d’expériences.

5. Expert Géomètre en Chef titulaire d’un diplôme de Licence en Topographie et min. 10 ans d’expérience.

6. Inspecteur / Commis aux Travaux titulaire d’un diplôme de Licence ou un BTS en Génie Civil ou Routes et min. 10 ans d’expérience.

7. Spécialiste de l’Environnement titulaire d’un diplôme de Licence en Science ou dans des domaines pertinents avec spécialisation en Etudes de l’Environnement min. 10 ans d’expériences en tant que Spécialiste Environnemental sur la Construction de Routes / Ponts les dix (10) dernières années.

Envoyez vos CV à l’adresse:

cotedivoire@aim-consultants.com

Les seuls candidats préselectionnés seront contactés

Lutte contre l'insécurité

Le groupe Snedai renforce la mobilité de la police nationale

Une cérémonie de remise de dix véhicules au ministère de la Sécurité et de la protection civile a eu lieu, hier, au cabinet du ministre Diomandé Vagondo.

Dix véhicules de type pick up. C'est la nature du don fait hier, par le groupe Snedai, dont l'une des attributions est la fabrication de passeports biométriques. Expliquant le sens de l'apport de son groupe à la police nationale, Jocelyn Abissé, le directeur général du groupe Snedai, a indiqué qu'en sa qualité de société citoyenne, il était important d'apporter sa contribution à la politique de sécurisation des hommes et des biens dans une Côte d'Ivoire en paix. Il a aussi saisi l'occasion pour saluer la « fructueuse » collaboration entre ses services et la police nationale, dans le cadre de la convention Passeport dont le groupe bénéficie. Le collaborateur du président directeur général Adama Bictogo a également annoncé la dématérialisation de l'établissement du passeport en Côte d'Ivoire. A compter du 15 février 2020, tout demandeur de passeport pourra, à partir de la plateforme monpasseport.ci, payer en ligne les droits de



Une vue des véhicules offerts à la police nationale.



Remise symbolique d'un véhicule par le Pdg du groupe Snedai, Adama Bictogo (à gauche), au ministre de Diomandé Vagondo

timbre, se pré-enrôler en fournissant ces informations biographiques à savoir, le nom, prénoms, l'adresse, numéro de téléphone ainsi que les documents justificatifs. Aussi, le requérant prendra-il rendez-vous sur l'un des sites d'enrôlement.

Le ministre de la Sécurité et de la protection civile, Diomandé Vagondo, a exprimé sa gratitude au groupe Snedai. Qui, selon lui, a compris que la lutte contre l'insécurité est l'affaire de tous. Meux, le ministre s'est félicité du fait que le donateur donne

la preuve que sa structure est une entreprise citoyenne qui se préoccupe du développement de la Côte d'Ivoire et du bien-être des populations. Car, dira le ministre Vagondo, la mission des entreprises est appelée à évoluer. « Il n'y a plus seule-

ment lieu de faire du profit, mais il leur appartient d'impacter positivement l'environnement et les pays dans lesquels elles se déploient, conformément aux concepts de responsabilité sociale des entreprises et d'actions citoyennes », fait remar-

quer le ministre de la Sécurité et de la protection civile. Avant de promettre que les dix véhicules offerts permettront aux forces de sécurité de travailler dans la célérité, tout en faisant bon usage.

MARC YEVOU



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Agence Nationale De l'Environnement
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



ENQUETE PUBLIQUE A NEBO (DIVO)

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PRODUCTION D'HUILE DE PALME BRUTE ET D'HUILE DE PALMISTE A BRABORE 2, SOUS-PREFECTURE DE NEBO**, présenté par la société VOP, une Enquête Publique est organisée le **VENDREDI 20 DECEMBRE 2019 au LUNDI 06 JANVIER 2020 inclus**.

A cet effet, un registre est ouvert à la **SOUS-PREFECTURE DE NEBO** pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 mn à 12h30 mn et de 14h30 mn à 16h30 mn.

LA DIRECTRICE
Mme Madeleine Sopi ACKO



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Agence Nationale De l'Environnement
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



ENQUETE PUBLIQUE A GUIGLO

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du **PROJET DE RENFORCEMENT DE LA ROUTE DUEKOUÉ-GUIGLO-BLOLEQUIN**, présenté par la société CHINA HARBOUR, une Enquête Publique est organisée A **GUIGLO** du **JEUDI 19 DECEMBRE 2019 au VENDREDI 03 JANVIER 2020 inclus**.

A cet effet, un registre est ouvert à la **PREFECTURE DE GUIGLO** pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 mn à 12h30 mn et de 14h30 mn à 16h30 mn.

LA DIRECTRICE
Mme Madeleine Sopi ACKO



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



CONTRAT DE DÉSEMPLOIEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT



Institut de Recherche et Développement

AVIS DE RECRUTEMENT

L'IRD RECRUTE SUR LES FONDS DU C2D UN CHARGE DE MISSION RITER POUR LES BESOINS DU MESRS

Le **RITER**, Réseau Ivoirien de Télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche, est le réseau dédié à l'Enseignement supérieur et à la Recherche de Côte d'Ivoire.

Un des objectifs du RITER est de donner aux étudiants la possibilité d'accéder à des ressources numériques en ligne en tout lieu de leur établissement.

Le Chargé de mission sera placé sous la supervision du Directeur des Services Informatiques du MESRS.

Les candidats doivent être titulaire d'un diplôme d'ingénieur informatique (BAC+5) ou équivalent et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine informatique télécom/réseau et la gestion de projets. La capacité de leadership du chargé de mission sera clé pour la réussite du projet.

La Date limite de soumission des candidatures est fixée au **vendredi 24 janvier 2020 à 20h00 TU**.

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir consulter les termes de références sur le site <https://cote-ivoire.ird.fr/toute-l-actualite/l-actualite/l-ird-recrute-sur-les-fonds-du-c2d-un-charge-de-mission-riter-pour-les-besoins-du-mesrs>

Voie express Yopougon-Adjamé

Un carambolage impliquant dix véhicules a fortement perturbé la circulation hier

L'accident qui s'est produit au petit matin n'a heureusement pas causé de perte en vie humaine.

Un grave accident de la circulation sur la voie express Yopougon-Adjamé a fait quatre blessés

dans la matinée d'hier. L'accident qui a impliqué au moins dix véhicules a eu lieu à hauteur de la société Abeille Béton, à quelques encablures

de la station Shell. « Les quatre victimes ont été transportées par le véhicule de secours d'urgence de l'Indeniy à la clinique Nancy de

Marcory », indiquent les sapeurs-pompiers. Ce carambolage a créé un embouteillage monstre sur cette voie, provoquant un



Les habitants de Yopougon ont été pris au piège de l'embouteillage causé par le grave accident sur l'autoroute du Nord.

désagrément pour les automobilistes, notamment les travailleurs qui se rendaient à leurs lieux de service.

« Il est difficile de sortir de la commune ce matin. Les Gbaka prennent les usagers depuis le quartier Niangon et les déversent au niveau du carrefour Saint André. Ceux qui viennent de la zone de Sideci se retrouvent également à cet endroit. Le constat est que les Gbaka ne veulent plus sortir de Yopougon, à cause de l'embouteillage », a relaté un habitant.

Comme lui, les usagers étaient nombreux sur les dif-

férentes artères de la commune dans l'attente d'un véhicule de transport pour rallier la commune d'Adjamé, mais en vain. Tout était bouché.

Un autre résident, Yao Stéphane, du côté du complexe sportif Jesse Jackson, explique qu'il a simplement stationné son véhicule à un endroit sécurisé et a rebrousse chemin. Ce n'est qu'à la mi-journée qu'il a repris la voie pour se rendre à son service autour de 13h30. ■

EDOUARD KOUDOU



Plusieurs véhicules ont été broyés dans le carambolage.

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



Département des Services Généraux et des Achats
Division des Achats Institutionnels

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE A LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

REF. : ADB/RFP/CHGS/2019/0246

1. La Banque Africaine de Développement (la "BAD" ou la "Banque") invite, par le présent Avis, les entreprises éligibles à participer à cette Demande de Propositions pour la fourniture de services de fourniture de services téléphonie mobile à la Banque africaine de développement, Réf: ADB/RFP/CHGS/2019/0246.
2. Sont éligibles, les sociétés constituées conformément à la législation d'un pays membre de la Banque, dont la majorité du capital social est détenue par des ressortissants des pays membres de la Banque et ayant leur principal centre d'activités dans l'un de ces pays dont la liste est fournie à l'adresse www.afdb.org.
3. Le dossier de Demande de Propositions est téléchargeable sur le site de la Banque à partir du lien suivant : <http://www.afdb.org/en/about-us/corporate-procurement/procurement-notice-current-solicitations/>.
4. Les entreprises intéressées doivent s'enregistrer à l'adresse tender@afdb.org, en précisant le titre et la référence de la Demande de Propositions.
5. Tous les dossiers doivent être déposés en cinq exemplaires (1 original + 4 copies) en mains propres ou par courrier à l'adresse ci-dessous indiquée dans le dossier de Demandes de Propositions, au plus tard le 23 janvier 2020 à 12h00, heure locale d'Abidjan, en indiquant la référence de la Demande de Propositions en caractères gras, de façon bien lisible et bien en vue :

Division des Achats Institutionnels
Département des Services Généraux et des Achats
Immeuble Siege – 17^{ème} étage, Salle 17-S-21
Avenue Joseph Anoma – Abidjan Plateau
01 BP 1387 Abidjan 01, Côte d'Ivoire

DEMANDE DE PROPOSITIONS – NE PAS OUVRIR JUSQU'À LA DATE D'OUVERTURE DES PLIS

Référence : ADB/RFP/CHGS/2019/0246 - DEMANDE DE PROPOSITIONS : FOURNITURE DE SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE A LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Date et heure de clôture : 23 janvier 2020, à 12H00, heure d'Abidjan

6. Les entreprises intéressées sont priées de consulter régulièrement le site internet de la Banque pour tout additif au dossier de Demande de Propositions.
 - o Les entreprises qui souhaitent travailler avec la Banque doivent s'inscrire au préalable sur son site Web à l'adresse ci-après: https://eprocurement.afdb.org/sap/bc/webdynpro/sap/zsup_reg_submit#.

55 ANS DE FRATERNITÉ MATIN

L'exposition photos continue

Revivez le passé culturel, politique, sportif etc. de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique à travers l'exposition photos dans la salle Félix Houphouët - Boigny de Fraternité Matin.

Campagne café

Le prix bord-champ maintenu à 700 F Cfa

Le ministre Kobenan Kouassi Adjoumani a félicité le Conseil café-cacao pour ses efforts en faveur des producteurs.

Après l'ouverture de la campagne du cacao le 1er octobre dernier, le Conseil café-cacao a procédé hier, à l'ouverture de la campagne 2019-2020 du café à l'immeuble Caistab au Plateau. Et pour cette nouvelle campagne, les producteurs devront céder pour 700 F Cfa, le kilogramme du café, soit le même prix que celui de la campagne précédente (2018-2019). L'annonce de ce prix s'est faite en présence du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Kobenan Kouassi Adjoumani qui a salué le conseil café-cacao pour le travail effectué en faveur des producteurs. Pour le ministre, en maintenant ce prix, le Chef de l'Etat va au-delà de sa promesse de



Les gestionnaires du Conseil du café-cacao ont remercié le gouvernement pour le soutien qu'il apporte aux producteurs. (PH : DR)

reverser 60% du prix Caf aux producteurs. « C'est plus de 90% du prix Caf que le Chef

de l'Etat a décidé de donner aux producteurs... Cette action s'inscrit dans le cadre du

programme social du gouvernement », a-t-il insisté. Selon Yves Brahim Koné, Direc-

teur général du Conseil café-cacao, l'annonce de ce prix intervient à un moment défavorable au niveau international. D'autant que, dira-t-il, depuis plus de 3 ans, le marché du café est extrêmement bas. Et d'indiquer que, pour l'instant, il y a très peu d'espoir que la situation s'améliore. « À cause des pratiques de certains pays producteurs, le Vietnam et l'Indonésie notamment, les prix du café au niveau international sont plus bas que ceux de l'an dernier », a fait savoir le Dg du Conseil café-cacao. « En tant que structure de régulation, nous avons proposé 473 F Cfa, conformément à la vision du Président de la République d'accorder 60% du Caf aux producteurs ». Mais, poursuit Yves Ibrahim

Koné, le gouvernement a décidé de subventionner le café cette année à hauteur de 32 milliards de F Cfa comme l'an dernier où, cette subvention s'élevait à 21 milliards de F Cfa. Un geste que n'a pas manqué de saluer Lambert Kouassi Konan, président du Conseil d'administration du Conseil café-cacao. « Dans le négoce international, après le pétrole vient le café. La Côte d'Ivoire ne peut se permettre de négliger le café », a-t-il dit en remerciant le gouvernement ivoirien pour le soutien qu'il apporte aux filières agricoles. À noter que depuis quelques années, la production nationale de café se situe autour de 100.000 tonnes ■

FRANCIS KOUAMÉ

Mobilité urbaine à Abidjan

La Sotra occupe désormais la gare de Bassam à Treichville

Désormais, à la Gare de Bassam à Treichville, ce ne sont plus les Gbakas, taxis communaux et intercommunaux qu'on verra, mais plutôt des bus de la Société des transports abidjanais (Sotra). Les autorités municipales ont décidé de mettre cet espace à la disposition de la société d'Etat pour exploitation, contribuant ainsi à leur manière à relever le défi de la mobilité urbaine à Abidjan. La cérémonie de mise en service officielle de ce point de desserte et de départ des bus de la Sotra s'est tenue hier, en présence des membres du top management de la société, des autorités municipales avec leurs relais et du préfet d'Abidjan, Vincent Toh Bi Irié. Se félicitant de la concrétisation de ce projet, le directeur général de la Sotra, Méité Bouaké, a indiqué que cette nouvelle gare de la Sotra est un hub pour la Sotra et globalement pour le transport urbain à Abidjan. « La gare de Bassam a été, de tous temps, un point de départ vers toutes les communes d'Abidjan. Elle va continuer à être ce point de départ pour les bus de la Sotra vers toutes les destinations du district. Ça devient



Le préfet d'Abidjan, Vincent Toh Bi Irié (au premier plan), et le directeur général de la Sotra, accompagnés de leurs délégations, ont fait le tour des installations de la nouvelle gare Sotra après la phase des discours. (PH : DR)

un hub pour nous et pour le transport urbain à Abidjan », s'est-il félicité. À la gare de Bassam, ce seront les grands bus qu'on connaît tous, mais aussi les navettes très modernes de la Sotra qui transporteront les usagers vers les autres communes. L'entreprise publique joue ainsi le rôle qui lui a été confié depuis sa création, à savoir le transport, dans le confort et la sécurité, des Abidjanais. Toute chose qui n'a pas laissé indifférents le préfet d'Abidjan qui a vivement salué ce

déploiement de la Sotra qui, a-t-il souligné, contribue au processus d'instauration de l'ordre dans lequel il est vivement engagé. « On ne peut plus se permettre de laisser prospérer le désordre à Abidjan. C'est pourquoi, nous saluons l'effort de la Sotra qui contribue à la réussite de notre action. L'ordre garantit la sécurité et donc la quiétude des populations. C'est à cela que nous nous attelons », a-t-il déclaré. À la Gare de Bassam, c'en est donc fini du ballet brouillant, violent et par-

fois meurtrier des gbakas et wòròs wòròs. Chaque année, des bagarres entre gnambros (chargeurs informels des véhicules) pour l'occupation de ce point stratégique ont toujours débouché sur des pertes en vies humaines, traumatisant ainsi les populations riveraines comme l'a révélé Kouamé Etchi, le président du comité de gestion de la cité Arras 2, le quartier mitoyen à cette gare ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

Sécurité routière

La sensibilisation s'impose en cette période de fin d'année

Comme il est de coutume chaque année en période des fêtes, une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière a été entreprise. Pour cette année, la campagne a démarré hier à la nouvelle gare routière d'Adjamé. Elle s'étendra sur la période du 24 décembre 2019 au 5 janvier 2020 et se déclinera en une caravane qui sillonnera tout le district d'Abidjan. Le lancement de cette campagne fut l'occasion tout indiquée pour les plus hautes autorités du secteur des transports de lancer un message fort aux acteurs du transport routier, mais également aux populations. « En cette période de fin d'année, nous exhortons les transporteurs à la discipline et au professionnalisme. Pas de stupéfiants avant de prendre le volant. Il faut que les populations puissent effectuer leurs déplacements en toute quiétude et que nous passions ces fêtes de fin d'année

sans incident majeur », a lancé le directeur de cabinet du ministère des Transports, Ahmed Diomandé, qui a représenté le ministre Amadou Koné à la cérémonie. Les statistiques sur les accidents en Côte d'Ivoire sont inquiétantes. À en croire Ahmed Diomandé, chaque heure, le pays enregistre un accident corporel. Mais en 2018, ce sont 12 553 accidents de la circulation qui ont été enregistrés, entraînant la mort de 1509 personnes. « L'analyse des experts explique que 95% des accidents sont imputables au facteur humain », a-t-il précisé. D'où la présente campagne de sensibilisation, surtout qu'on le sait tous, la période des fêtes de fin d'année entraîne beaucoup de mouvements et un trafic routier plus dense. L'alcool, le téléphone ou la fatigue au volant, la vitesse, etc., sont entre autres les gestes à éviter ■

F. ÉHOUMAN

Mise en œuvre du projet transport Abidjan La Côte d'Ivoire et le Millennium challenge account signent une convention

Les documents ont été paraphés lors d'une cérémonie qui s'est tenue, le 20 décembre, à la Riviera Bonoumin.



Échange de parapheurs entre le ministre Joseph Séka Séka et Florence Rajan du MCA-CI. (PH: DR)

Le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Joseph Séka Séka et Florence Rajan, Directeur général du Millennium Challenge Account Côte d'Ivoire (Mca-Ci) ont signé, le 20 décembre, à la salle de conférences dudit ministère, sise à la Riviera Bonoumin, l'accord d'entités de mise en œuvre du projet Abidjan Transport. Lequel s'inscrit dans le cadre du programme compact Côte d'Ivoire, financé par le Millennium Challenge Corporation (Mcc) à hauteur de 524,740 millions de dollars Us soit plus de 300 milliards de FCfa. Cet appui financier va permettre de renforcer 32 Km de routes dans la ville d'Abidjan, notamment le boulevard Vge, le boulevard du port,

le boulevard de la paix et la voie express de Yopougon. Il permettra également le renforcement de la capacité technique et de gestion des organismes gouvernementaux liés au transport routier dans le strict respect des normes environnementales. Pour le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Joseph Séka Séka, les Etats Unis, à travers ce programme, contribuent à la croissance économique durable et inclusive de la Côte d'Ivoire. « Ce partenariat opérationnel dans le cadre de la mise en œuvre du programme compact (projet transport Abidjan), améliorera la mobilité des biens et des personnes », a expliqué le Pr Joseph Séka Séka pour qui cet accord d'entité de mise

en œuvre entre le Mca-Côte d'Ivoire et le ministère de l'Environnement et du développement durable, engage véritablement la Côte d'Ivoire par le biais du Centre ivoirien antipollution (Ciapol) et de l'Agence nationale de l'environnement (Ande), en raison de leur compétence dans la mise en œuvre du programme compact. Il a alors encouragé ces deux structures à s'y impliquer pleinement en déployant tous leurs efforts afin de contribuer au plein succès de ce projet de développement au bénéfice de tous les habitants de la Côte d'Ivoire. Le ministre Joseph Séka Séka a réaffirmé l'engagement du gouvernement ivoirien et de son département ministériel à œuvrer pour une

croissance inclusive qui intègre les notions de développement durable dans la mise en œuvre de grands projets. Auparavant, Florence Rajan a rappelé que la Côte d'Ivoire a déjà réalisé un cadre de gestion environnementale et

sociale dont l'objectif est de minimiser les risques environnementaux et sociaux liés à l'exécution du projet. Elle s'est dit convaincue que toutes les dispositions idoines seront prises afin que la mise en œuvre du

projet Abidjan Transport soit conforme à la réglementation nationale, mais surtout, réponde aux exigences environnementales et sociales de la Société financière internationale (Sfi). ■
ÉMÉLINE P. AMANGOUA

Financement des artisans La Banque populaire s'engage avec le ministère de l'Artisanat



Le ministre de l'Artisanat a reçu chaleureusement son hôte, le directeur général de la Banque Populaire. (PH: DR)

Permettre aux artisans d'avoir accès au financement, c'est le sens de la convention signée le 23 décembre, au Plateau, par le ministre de l'Artisanat, Sidiki Konaté et le Directeur général de la Banque populaire de Côte d'Ivoire, Issa Fadiga. Selon le ministre, à travers cette convention, les deux parties s'engagent à mettre en place un mécanisme innovant, qui permettra de financer les

artisans sur une période de 24 mois. Sidiki Konaté n'a pas caché sa joie et s'est réjoui de cette convention qui s'inscrit dans la politique du gouvernement. « Dans nos attributions, nous avons pour mission d'accompagner les entreprises du secteur de l'artisanat. L'un de nos grands défis est de promouvoir ces entreprises en les aidant à passer du stade informel à l'informel », a-t-il expliqué. Sidiki Konaté a

saisi cette occasion pour annoncer qu'un Fonds de garantie de l'artisanat sera logé dans les livres de l'institution bancaire. Ce Fonds, a-t-il souligné, qui représente une garantie liquide, servira de levier et permettra à la Banque populaire (BP) d'accorder des crédits aux entreprises artisanales. Le ministre Sidiki Konaté a affirmé l'engagement du gouvernement et de son département à œuvrer pour la réussite de ce partenariat avec la BP. Pour sa part, le Directeur général de la Banque populaire, Issa Fadiga, a salué cette convention dont l'objectif est d'apporter des solutions innovantes et pérennes en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des artisans. Pour lui, ce partenariat vise à créer les conditions de résolution des besoins des artisans. Ces besoins sont de plusieurs composantes : financement, bancarisation, formation, disponibilité de fonds de roulement, etc ■

E P. AMANGOUA



COMMUNIQUE

La Direction Générale de la SIDAM SA informe l'ensemble de ses assurés qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, toutes ses Agences d'Abidjan et de l'intérieur du pays resteront ouvertes de 07h30 min. à 19h30 min. les :

- Mardi 24 Décembre 2019
- Samedi 28 Décembre 2019
- Mardi 31 Décembre 2019

Et le :

- Mercredi 1er Janvier 2020 de 10h à 15h.

Votre satisfaction, notre priorité

Vous êtes victimes d'abus, de vol ou d'escroquerie. Vous êtes témoin d'un accident, d'un braquage ou d'un fait divers

de Fraternité Matin au : 20 30 60 00
20 37 06 66 / 05 87 12 94 / 07 35 38 65
Email : marc.yevou@fratmat.info